



**Direction générale de l'alimentation
Service de la gouvernance et de l'international dans
les domaines sanitaire et alimentaire
Sous-direction du pilotage des ressources et des
actions transversales
Bureau du management par la qualité et de la
coordination des contrôles**

**251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955**

**Instruction technique
DGAL/SDPRAT/2015-910**

30/10/2015

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGAL/SDPPST/L2010-0015 du 15/11/2010 : SIGAL - Mode d'emploi du programme de référence
SPR 26 - Pilotage du management par la qualité

MAPP-2010-0027 du 08/11/2010 : Pilotage du management par la qualité - SIGAL - SPR26

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : SIGAL - Fonctionnement du programme de référence SPR 26 – Pilotage du management par la qualité

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DD(CS)PP
SIVEP et RNA pour information

Résumé : La présente note présente l'organisation de la saisie des audits internes réalisés au sein de l'organisme DGAL et des non-conformités constatées lors de ces audits.

Textes de référence :- Règlement CE 882/2004 du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels

effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux

- Décision de la commission 2006/677/CE du 29 septembre 2006 établissant des lignes directrices fixant des critères pour la réalisation des audits en application du règlement (CE) no 882/2004

- Norme ISO/CEI 19011 : Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management

- Manuel qualité national de la DGAL

- PN Audits

1 INTRODUCTION

L'audit est un outil à disposition des managers qui permet d'évaluer l'atteinte des objectifs planifiés, l'efficacité du système de management, des contrôles et de l'ensemble des activités. Il contribue à identifier des pistes d'amélioration.

Il permet de plus de répondre aux obligations prévues dans le Règlement européen relatif aux contrôles officiels R882/2004 du 29 avril 2004 : « 6. Les autorités compétentes procèdent à des audits internes, ou peuvent faire procéder à des audits externes, et prennent les mesures appropriées à la lumière de leurs résultats pour s'assurer qu'elles atteignent les objectifs fixés par le présent règlement...»

La décision 2006/677/CE du 29 septembre 2006 précise par ailleurs que les activités d'audit s'inscrivent dans un programme d'audit qui garantit la couverture adéquate de l'ensemble des secteurs d'activité concernés sur une période cinq ans.

Le programme de référence SIGAL SPR 26 est destiné à assurer le pilotage et le suivi de ces audits tant au niveau national que local. **Il concerne tous les audits internes menés au sein de l'organisme DGAL mais également ceux relevant du contrôle interne du MAAF et les audits OAV.**

Ce programme est prévu pour enregistrer la programmation des audits et leur réalisation, les résultats de ces audits en termes de non-conformités de manière synthétique. Il n'a donc pas vocation à remplacer les enregistrements associés à l'audit (rapport et tableau puis fiches de non-conformités).

Pour être efficace, la saisie doit être réalisée dès connaissance de l'information. Un audit doit être saisi dès lors qu'il a été programmé même si la date de réalisation n'est pas encore déterminée ou qu'il est prévu pour l'année n+1. Les informations complémentaires sont complétées au fur et à mesure.

La date de réalisation à indiquer lors de l'audit est la date de fin d'audit (date de clôture). Les non-conformités portent cette même date même si elles ont été constatées un jour précédent.

2 DESCRIPTION DE L'ORGANISATION DANS SIGAL

L'Acte de référence s'intitule : Gestion des audits et des non-conformités. Il est constitué de deux interventions :

- Programmation et réalisation des audits
- Suivi des non-conformités

Des descripteurs sont affectés à chaque intervention. Pour chaque descripteur des valeurs sont à renseigner (rapatrier) à partir d'une boîte à liste. Pour certains descripteurs plusieurs valeurs peuvent être saisies.



Le champ libre « résultat » permet de saisir un texte, de manière **synthétique** (255 caractères maximum) **sans signe de ponctuation ni de retour à la ligne**. Il est possible toutefois de séparer les mots par des tirets lorsque nécessaire.

...	Libellé Descripteur	Libellé valeur descripteur	Unité	Résultat
-----	---------------------	----------------------------	-------	----------

Les modalités d'utilisation et consignes de saisie sont mentionnées ci-dessous. De la qualité des données dépendent la qualité des extractions et l'exploitation qui peut en être faite.

Acte de référence « Programmation et réalisation des audits » :

Liste des descripteurs de l'intervention « Programmation et réalisation des audits » :

Nom descripteur	Valeurs possibles	Utilisation	Consignes/ remarques
Type d'audit	Audit RESAQ	Audit réalisé à la demande des directeurs, que l'auditeur soit CRAQ ou RQL, et réalisé au siège des structures.	Cela concerne également les audits qui portent sur une fiche de processus mais ne s'inscrivent pas dans un audit processus.
	Audit site secondaire	Audit réalisé à la demande des directeurs dans un abattoir ou une antenne (établissement existant dans SIGAL).	Obligatoire : Une intervention par site audité, même si l'audit a lieu en même temps que le siège et fait l'objet d'un rapport unique.
	Audit RNA	Audit réalisé par un auditeur du réseau des RNA.	
	Audit SIVEP	Audit réalisé par le SIVEP.	
	Audit BT DGAL	Audit organisé et réalisé par les bureaux techniques autres que le SIVEP (ex : Programmation SSA et salmonelles).	
	Audit Processus	Audit programmé par les pilotes de processus.	
	Audit SPS	Audit réalisé par le CGAAER dans le cadre du contrôle interne (MIGA).	
	Audit OAV	Mission d'audit conduit par les auditeurs DG Santé (audits européens).	
Champ d'audit	Thèmes transversaux	<p>À utiliser pour tous les types d'audit sauf audits Processus qui disposent de valeurs spécifiques (ci-dessous). Permet d'indiquer sur quel grand domaine d'inspection porte l'audit.</p> <p>À l'exception des audits SPS et BT DGAL pour lesquels le descripteur domaine technique est utilisé, une précision supplémentaire devra être indiquée dans Résultat (champ libre)</p> <p>Plusieurs thèmes peuvent être rapatriés.</p>	
	Santé Sécurité sanitaire Aliments		
	Santé Protection Animale		
	Exportation		
	Santé et protection des végétaux		
	PSPC		
	Importation		
	Autre		

Nom descripteur	Valeurs possibles	Utilisation	Consignes/ remarques
Champ d'audit	Processus Management	À utiliser quand la valeur « Audit Processus » est indiquée dans le descripteur type d'audit.	Les descripteurs « Thème » et « Domaine technique » ne sont pas utilisés dans ce cas.
	Processus Inspection		
	Processus Communication		
	Processus Mesures incitatives		
	Processus Systèmes d'information		
	Processus Ressources humaines		
	Processus Finances		
	Processus Veille surveillance prévention gestion crises		
	Processus Réglementation		
Thème	Amélioration continue	À utiliser pour tous les type d 'audit à l'exception des audits processus. Permet de renseigner sur quels aspects « transversaux » a porté l'audit. Les exigences du 882/2004 ont été rassemblées en 10 termes. Autant de thèmes que nécessaire peuvent être rapatriés. Pour les audits SPS selon le champ de l'audit.	
	Déontologie		
	Gestion des compétences, des qualifications et formation		
	Installations et équipements		
	Instructions		
	Pilotage		
	Programmation		
	Prélèvements		
	Méthode et réalisation de l'inspection		
	Supervision		
Totalité exigences 882/2004	À utiliser lorsque l'audit porte sur tous les thèmes et pour les audits RNA et SIVEP.		

Nom descripteur	Valeurs possibles	Utilisation	Consignes/ remarques
Équipe d'audit	14 valeurs possibles : Responsable Équipe Audit, Auditeur Sénior 1, 2 ou 3, Auditeur Junior 1, 2, ou 3, Auditeur technique Sénior 1, 2, ou 3, Auditeur technique Junior 1, 2, ou 3, Observateur	À utiliser pour tous les types d'audit. Permet de mentionner toutes les composantes de l'équipe d'audit. Le champ libre résultat permet d'indiquer les NOM et Prénom de l'auditeur. (saisie obligatoire).	Lorsque le responsable de l'équipe d'audit est rapatrié, inutile de le rapatrier une seconde fois en tant qu'auditeur senior (mais s'il est auditeur technique il faut le saisir de nouveau). Important de respecter la casse : NOM puis Prénom sans autre information.
Domaine technique	Gestion des alertes sanitaires	À utiliser uniquement pour les audits du CGAAER et des bureaux techniques (donc uniquement lorsqu'on a indiqué dans type d'audit : audit SPS ou audit BT DGAL). Ne pas les utiliser pour les domaines d'inspection lorsque l'audit est programmé par les directeurs (utiliser alors les descripteurs champ de l'audit). Des valeurs supplémentaires seront paramétrées lorsque de nouveaux audits seront mis en place par les BT ou le CGAAER (MIGA).	
	Programmation en SSA		
Salmonelles			
E COLI			
PMS			
PHPPV ¹			
BDNI			
	AGS Viande Intransit SPAN B2A CEMAFROID PSPC Foyer Organisme Nuisible Certification sanitaire à l'exportation Passeport phytosanitaire européen Suites de l'inspection	Ce sont les thèmes des audits programmés et réalisés les années précédentes. Ils ne sont plus utilisés.	
Nombre de NC	Liste de 0 à 30	Rapatriement du nombre correspondant	Un champ libre permet d'indiquer un commentaire

Remarque : les descripteurs « champ d'audit », « Thème » et « domaine technique » permettent d'indiquer le champ de l'audit au sens de la PN Audit

¹ PHPPV : Paquet Hygiène en Production Primaire Végétale

Acte de référence « Intervention suivi des non-conformités » :

Liste des descripteurs de l'intervention « Suivi des non-conformités »

Descripteur	Valeurs	Utilisation	Consignes
Constat	Non conformité majeure	Choix de la valeur dans la liste puis indication du constat dans le résultat (comme précédemment). Une seule valeur possible.	Synthétiser le constat pour rendre le texte compréhensible en 256 caractères.
	Non conformité mineure		
Thème et référentiel	Amélioration continue	Permet d'indiquer à quel thème se rapporte la non-conformité (une seule valeur possible).	Le champ résultat peut être utilisé pour indiquer le référentiel auquel il se rapporte (facultatif).
	Déontologie		
	Gestion des compétences des qualifications et formation		
	Installations et équipements		
	Instructions		
	Pilotage		
	Programmation		
	Prélèvements		
	Méthode et Réalisation de l'inspection		
	Supervision		
	Système documentaire		
Plan d'action	Actions 1 à 5	5 actions peuvent être rapatriées. Le descriptif de chacune est saisie dans le champ résultat.	
Date limite de réalisation du plan	Néant	Ce descripteur ne comporte pas de valeur mais un champ résultat qui permet d'indiquer la date prévisionnelle de réalisation du plan d'action (saisie obligatoire).	Si il y a plusieurs actions, indiquer la date de l'action la plus tardive.
Clôture de la non-conformité	Oui (réalisation du plan d'action)	Une seule valeur.	
	Oui (vérification de l'efficacité)		
	Oui nouvelle NC		
	Non		
	Obsolète		

Dates de traçabilité :

Elles permettent de tracer les actions entre l'auditeur et l'audité

Descripteur	Valeurs	Utilisation	Consignes
PR26 Date de réalisation plan d'action	Date au format jj/mm/aaaa	Permet d'indiquer la date de réalisation de la dernière action lorsque le plan en comporte plusieurs. Le champ libre permet d'indiquer un commentaire.	Dans le cas où l'audité doit revoir son plan d'action suite à la vérification de l'auditeur, une nouvelle date sera mentionnée lorsque le nouveau plan d'action aura été élaboré.
PR26 Date de vérification	Date	Permet de tracer la date où l'auditeur vérifie les actions mises en œuvre quel que soit le résultat de cette vérification. Le champ libre permet d'indiquer un commentaire.	Si plusieurs vérifications sont nécessaires, il y aura plusieurs dates de vérification.

Les profils et rôles des acteurs de l'audit

Profils de connexion à SIGAL et rôles

Plusieurs utilisateurs sont susceptibles de participer à la saisie des interventions SPR26. **La répartition des tâches et la qualité des données sont sous la responsabilité des CRAQ**, qui restent les interlocuteurs privilégiés pour toute question sur les interventions ou toute demande d'évolution.

Généralement le CRAQ saisit l'intervention audit de sa région quels que soient l'auditeur et le type d'audit. Pour cela, il crée au préalable une intervention prévisionnelle dès que celle-ci est connue. Après l'audit, le CRAQ complète l'intervention prévisionnelle ou crée directement une intervention audit et génère une ou des interventions non-conformité si nécessaire.

Le RQL complète l'intervention non-conformité en indiquant les actions prévues (au maximum 5) avec le délai et précise la date de réalisation des actions (traçabilité).

Le BMQCC saisit les interventions du site DGAL.

La saisie de la clôture de l'audit (avec la date de validation) est réalisée soit par le CRAQ soit par l'auditeur lui-même ou par le RQL en cas d'impossibilité des autres acteurs.

• **Les CRAQ ont 2 profils de connexion SIGAL**

- Un profil régional (DRAAF/SRAL nn²) à utiliser pour la saisie et la consultation des interventions attribuées au CRAQ (région + suppléances). En cas de suppléance il convient de demander au BMOSIA et BMQCC l'ouverture des droits.
- Un profil national (DGAL – CRAQ – Nom Prénom) exclusivement pour la consultation des autres interventions.

2: nn est un numéro attribué par SIGAL à la région

- **Les RQL ont un profil local**

Cela signifie qu'ils accèdent par défaut uniquement aux interventions de leur département.

Pré-requis d'utilisation de SIGAL

Tout utilisateur de SIGAL doit avoir une formation préalable pour se repérer dans SIGAL et le réseau des COSIR a été mis en place à cette fin.

Pour une bonne utilisation du SPR 26, la connaissance d'un certain nombre de notions génériques de SIGAL sont nécessaires :

- Modules SIGAL : environnement national, gestion des établissements, gestion des interventions terrain.
- Notion de champ : département de l'intervention, site d'intervention, acteur et maître d'œuvre, ressource, descripteur, valeur de descripteur, résultat de descripteur, dates prévisionnelles, dates de réalisation, acte de référence, programme.
- Fonctionnalités : onglets, filtres, tri, création d'intervention, modification d'intervention, suppression d'intervention, suivi des interventions, paniers et sélections, rattachement d'une intervention à une autre intervention.

Extractions par BO

Les données saisies sont récupérables par utilisation de Business Object. De la qualité des données saisies dépendent la qualité des extractions et l'exploitation qui peut en être faite.

Ces extractions peuvent être effectuées au niveau régional et local pour avoir un suivi dans le temps des audits réalisés dans la structure et sont utilisées par la DGAL lors des revues de direction.

Les extractions concernent la programmation et la réalisation des audits, le suivi du travail des auditeurs et le suivi des non-conformités.

3 DOCUMENTS ASSOCIES

Cliquer sur l'intitulé des fiches techniques pour les consulter :

- [Création d'un panier](#)
- [Saisie d'une intervention audit](#)
- [Saisie d'une intervention non-conformité](#)
- [Éléments complémentaires pour la saisie](#)
- Fiches documents BO-SPR26 :
 - [Paramètres du document BO](#)
 - [Contenu du document BO](#)
 - [Export BO vers un tableur ou en PDF](#)

Le directeur adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance et de l'international
CVO

Loïc EVAÏN